

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ES/CRH/AB

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 30 JUILLET 2025

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	31 juillet 2025
Date Réception	31 juillet 2025

Le trente juillet deux mille vingt-cinq à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 25 juillet, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de M. David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes GATTO, CHIERICO, PERES, BONNOT, JACQUEMIN,
MM. BOURDIN, PERONA, JOUANIC, PETIT, Membres.

ABSENTS EXCUSES : Mmes CREPET, EL AKKADI, SOLER, BLESIOUS,
MM. CAVIGLIOLI, GUERIN, Membres.

REPRESENTES :
Conformément à l'article R 123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Laurent PETIT

DELIBERATION N° 499 / 25	<u>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</u>
du 31 juillet 2025	DON D'UN PARTICULIER
Affiché Au 30 septembre 2025	

Madame Nassima BARKALLAH, Vice - Présidente expose :

Monsieur Jean Claude JOUANIC, membre du Conseil d'Administration du CCAS, représentant l'association Club de l'Age d'Or, a fait parvenir au Directeur du CCAS le 18 avril dernier, un don par chèque d'un montant de CINQ MILLE EUROS (5000 €) qu'il a souhaité affecter au profit des thés dansants des séniors.

Cette somme sera donc titrée sur le service événementiel au profit des animations dansantes proposées chaque mois par le CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE le don de 5 000 € (cinq mille euros) susmentionné,

DECIDE d'affecter la somme au profit des animations et thés dansants du CCAS,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 30 juillet 2025 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT
LA VICE-PRESIDENTE**



Nassima BARKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.